Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 068-216803486-20260930-DE_2026_128-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de THANN-GUEBWILLER

COMMUNE DE VIEUX-THANN

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le trente septembre à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vieux-Thann, régulièrement convoqués le 24/09/2026, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de M. Rodolphe KIRSCH, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : **23** — Nombre de membres en exercice : **23**
Nombre de membres présents : **17** — Nombre de membres votants : **20**

Présents (17) : M. Rodolphe KIRSCH, Mme Suzanne BARZAGLI, M. Eric BESSAH, Mme Brigitte SCHMITT, M. Pascal BUARD, Mme Caroline SPETZ, M. Anthony FINOCCHI, Mme Sandra SOEHNLEN, M. Maurice BEHRA, Mme Jacqueline INGOLD, M. Bernard FOHR, M. Pascal EHRSAM, M. René Michel NUSSBAUM, Mme Corinne FILLINGER, M. Guillaume NAZZARO, M. Stéphane NEFF, M. Jacques VICECONTE.

Procurations (3) : Mme Amélie BARRET à M. Eric BESSAH, M. Philippe ELSAESSER à M. Anthony FINOCCHI, M. Jocelyn ZINDY à M. Jacques VICECONTE.

Excusées (3) : Mme Nadine WEHRLEN, Mme Marie NAZZARO, Mme Lydia LOMBARDO.

Absent (0) :

Référence de la délibération : DE_2026_128

POINT 13 : MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DE LA SALLE POLYVALENTE POUR L'ASSOCIATION D'ELEVES « LES ENFANTS PAS SAGES »
VOTE : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Mme Suzanne BARZAGLI, 1ère Adjointe informe que pour financer le voyage de la classe verte prévue du 11 au 14 mai 2027 au Centre Pep La Chaume à Orbey, l'association de parents d'élèves de l'école Jacques Prévert « Les enfants pas sages » souhaite organiser un événement « bourse jouets / vêtements enfants / puériculture » le 04 octobre 2026 dont les bénéfices seront reversés à l'école.
À cette occasion, l'association louera la salle polyvalente. Afin de soutenir l'association, la municipalité du 24 juin 2026, propose au Conseil Municipal de délibérer pour approuver l'attribution de la gratuité de la salle polyvalente durant le temps de l'événement.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la gratuité de la salle à l'association « Les enfants pas sages » dans le cadre de leur événement du 04 octobre 2026.

Le Maire certifie que la présente délibération a été rendue exécutoire par publication ou notification le 01er octobre 2026 et envoi en SOUS-PREFECTURE de THANN-GUEBWILLER pour contrôle de légalité le 1er octobre 2026.

Pour extrait certifié conforme fait en deux exemplaires originaux.
Fait à VIEUX-THANN, le 01er octobre 2026.

Le secrétaire de séance — Maurice BEHRA
L'auxiliaire de séance — Amélie BOHN
Le Maire — Rodolphe KIRSCH